

technologiques (PPRT) de la société Butagaz exploitant un centre d'emplissage situé sur la commune Rognac.

Après avoir rédigé le présent rapport d'enquête publique relative au plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la société Butagaz exploitant un centre d'emplissage situé sur la commune Rognac et après avoir donné un avis motivé sur ce projet, le commissaire enquêteur déclare sa mission terminée.

Ce rapport sera remis ce jour en un exemplaire avec les 4 registres d'enquête et les 4 dossiers mis à la disposition du public, à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.

Un exemplaire sera remis à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Marseille, le 21 avril 2016

Le commissaire enquêteur
François Dudieuzère

Préfecture des Bouches du Rhône

Communes de Rognac et de Vitrolles

Enquête publique concernant le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la société Butagaz exploitant un centre d'emplissage situé sur la commune Rognac

Du lundi 7 mars au lundi 11 avril 2016

C Annexes

Destinataires :

- Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille.

1 Publication de l'avis d'enquête

La Marseillaise du 16 février 2016

87342

AVIS D'ENQUETE

portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Société BUTAGAZ exploitant un centre d'emplissage de GPL situé sur la commune de ROGNAC

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 8 février 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société BUTAGAZ dont le siège social est situé au 47/53 rue Raspail 92594 Levallois-Perret exploitant un centre d'emplissage de GPL, sis RN 113 sur la commune de Rognac.

Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation classées SEVESO seuil haut exploitées par la société BUTAGAZ à Rognac et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu. Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur :

- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur François DUDIEUZERE- Cadre supérieur de la SNCF en retraite, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Georges JAIS Contrôleur Direction de la Banque du Développement Régional. Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux,
- auprès du sous-préfet d'Istres, Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement avenue des Bolles CS 60004 13808 Istres Cedex,
- en mairie de Rognac -Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac
- en mairie de Vitrolles, Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles

du lundi 7 mars 2016 au lundi 11 avril 2016 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Rognac **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Rognac dans les meilleurs délais. Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur François DUDIEUZERE recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

ROGNAC
Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac
- le lundi 7 mars 2016 de 9h à 12h
- le mardi 15 mars 2016 de 14h à 17h
- le mercredi 23 mars 2016 de 9h à 12h
- le jeudi 31 mars 2016 de 14h à 17h
- le mardi 5 avril 2016 de 9h à 12h
- le lundi 11 avril 2016 de 14h à 17h

VITROLLES
Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et du Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles
- le lundi 7 mars 2016 de 14h à 17h
- le mardi 15 mars 2016 de 9h à 12h
- le mercredi 23 mars 2016 de 14h à 17h
- le jeudi 31 mars 2016 de 9h à 12h
- le mardi 5 avril 2016 de 14h à 17h
- le lundi 11 avril 2016 de 9h à 12h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de Rognac et de Vitrolles, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>, pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les maires de Rognac et de Vitrolles, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et **rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les personnes responsables du projet sont :

- Monsieur Xavier NIEL Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - TEL 04 42 13 01
- Madame Gaelle DUCHENE Direction Départementale des Territoires et de la Mer - TEL 04.91.28.43.72
- Monsieur Franck ZOULALIAN -Direction Départementale des Territoires et de la Mer - TEL 04.91.28.43.90
- Monsieur Patrick COUTURIER Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement - TEL 04 91 83 63 19.

Marseille le 8 février 2016
Pour le Préfet
Le chef de Bureau,
Gilles BERTOTHY 86969

La Marseillaise Mardi 16 février 2016

1 Publication de l'avis d'enquête

La Provence du 16 février 2016

Contacts : 04.91.84.46.30 - @eauroud-publicite.fr
www.laprovencemarchespublics.com

Exemplaire de bureau@pedcdid [Email:pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr - IP:92.163.164.11 Mardi 16 février 2016 Habilité à publier par arrêté de Monsieur le Préfet du Département

Annonces légales

ANNONCES LEGALES

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX RÉGLEMENTÉS
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX
AVIS D'ENQUETE

PORTANT OUVREURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA SOCIÉTÉ BUTAGAZ EXPLOITANT UN CENTRE D'EMPLAISAGE DE GPL SITUÉ SUR LA COMMUNE DE ROGNAC

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 8 février 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société BUTAGAZ dont le siège social est situé au 4753 rue Fieschi 92584 Levallois-Perret exploitant un centre d'emplaisage de GPL, sis RN 113 sur la commune de Rognac.

Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations soumises à autorisation classées SEVESO seuil haut exploitées par la société BUTAGAZ à Rognac et pouvant entraîner des effets sur la santé, la sûreté et la sécurité publiques découlant de la pollution du milieu.

Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.

Ce règlement permet d'agir sur :
- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (selon sur le site existant) ;
- la maîtrise du développement et l'urbanisation future.

Ce dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.91.84.40.00 - 40.00).

Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Monsieur François DUDIEUZÈRE, Cadre supérieur de la SNCP en retraite, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Georges JAIS, Contrôleur Direction de la Banque du Rhône.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et avance alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillet non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur restreint disposé :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, Place Félix Baret CS 8001 13282 MARSEILLE Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux ;

- auprès du sous-préfet, Préfet, Bureau de l'Économie, de l'Emploi et de l'Environnement avenue des Boles CS 60004 13888 Istres Cedex ;

- au maire de Rognac - Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac.

- en mairie de Vitrolles, Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et de Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles

pour une durée de 36 jours, du lundi 7 mars 2016 au lundi 11 avril 2016 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Rognac siège de l'enquête et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Rognac dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur François DUDIEUZÈRE recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de :

ROGNAC
Hôtel de Ville 21 avenue Charles De Gaulle 13480 Rognac
- le lundi 7 mars 2016 de 9h à 12h ;
- le mardi 15 mars 2016 de 14h à 17h ;
- le mercredi 23 mars 2016 de 9h à 12h ;
- le jeudi 31 mars 2016 de 14h à 17h ;
- le mardi 5 avril 2016 de 9h à 12h ;
- le lundi 11 avril 2016 de 14h à 17h

VITROLLES
Direction Générale Adjointe de la Vie Citoyenne et de Développement Urbain, Bâtiment l'Azuréen- Arcade des Citeaux 13125 Vitrolles
- le lundi 7 mars 2016 de 9h à 12h ;
- le mardi 15 mars 2016 de 14h à 17h ;
- le mercredi 23 mars 2016 de 9h à 12h ;
- le jeudi 31 mars 2016 de 14h à 17h ;
- le mardi 5 avril 2016 de 9h à 12h ;
- le lundi 11 avril 2016 de 14h à 17h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès des mairies de Rognac et de Vitrolles, et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>.

pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par les mairies de Rognac et de Vitrolles, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "La Provence" et "La Marseillaise" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et répercuté dans les huit premiers jours.

Cet avis sera également publié sur le site Internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Marseille, le 8 février 2016
pour le préfet
Gilles BERTHOY



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ
MURIE DE GRANS
RD VICTOR JAUFFRET 13450 GRANS
Référence du marché : 2016 - S - 65 M

OBJET DU MARCHÉ
Intégration du parc informatique de la commune de GRANS

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 09/02/2016
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES
CODE CPV : 72500000 (services informatiques).

QUANTITÉS NATURE ET ÉTENDUE
Maintenance matérielle (hardware) et logicielle (software) d'un parc informatique composé de 3 serveurs, 2 NAS BUFFALO (pour sauvegardes externes, réseaux) et d'une passerelle de PC, qui ont été livrés par l'arrêté 2015 à titre informatif et non contractuel, environ 120 heures d'intervention (dont un tiers devant aux interventions sur réseau, un tiers aux logiciels et le reste aux serveurs, matériels et installations). Marché d'une durée initiale de 12 mois à compter du 1er avril 2016, pouvant être reconstruit 3 fois (soit 4 ans au total).

MODE DE PASSATION : Procédure Adaptée Article 28 du C.M.P.
AUTRES INFORMATIONS : Service de la Commande Publique - Tél. : 04 90 55 30 87 - Courriel : commandepublique@grans.fr ou cpa@grans.fr
Pour retirer le dossier de consultation, les candidats pourront télécharger gratuitement l'ensemble des pièces constitutives du présent marché sur la plateforme de dématérialisation : www.laprovencemarchespublics.com

PLANNING
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 03/03/2016 à 12:00
Délai minimum de validité des offres, à compter de la date limite de remise des offres (en jours) : 90

CRITÈRES D'ATTRIBUTION
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

CRITÈRE P1 : 80 %
CRITÈRE TECHNIQUE : 40 %

Pour consulter gratuitement et répondre électroniquement aux appels d'offres de la région PACA
www.laprovencemarchespublics.com
Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse
Membre du réseau Francmarchés

REPUBLIQUE FRANCAISE
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX
AVIS D'AUTORISATION PRÉFECTORALE

N° 93-2015 TEMP

Par arrêté complémentaire en date du 8 février 2016, le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, a autorisé au titre de l'article L.114-3 du code de l'environnement le Grand Port Maritime de Marseille à procéder aux travaux d'entretien, de maintenance, de création et portant prescription pour les postes d'éclairage, situés dans les bassins Ouest sur les communes de Fos-sur-Mer, Marignoles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et Port de Bouc.

Cet acte sera affiché pendant un mois au moins dans les mairies des communes précitées. Un dossier sur l'opération autorisée sera tenu à la disposition du public pendant une durée de deux mois dans ces mairies ainsi qu'à la Préfecture des Bouches-du-Rhône (Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux - Adresse étagée - place Félix Baret - 13282 Marseille cedex 06).

Marseille, le 8 février 2016
POUR LE PRÉFET
Gilles BERTHOY
Le chef de bureau

APPEL D'OFFRES



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de Saint Martin de Crau, BP 50001, 13558 Saint Martin de Crau Cedex - www.ville-saint-martin-de-crau.fr
Tél : 04 90 47 17 29 Fax : 04 90 47 34 52
Email : m.vincentelli@stmartindecrau.fr

OBJET DE LA CONSULTATION : Délégation de service public simplifiée pour l'exploitation de la tournée des véhicules sur le territoire communal pour une durée de 60 mois.

DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 11 mars 2016 à 16 h

AUTRES RENSEIGNEMENTS : Le règlement de la consultation et le projet de convention peuvent être retirés en mairie, service de la commande publique ou téléchargés sur www.ville-saint-martin-de-crau.fr rubrique commande publique

DATE D'ENVOI A PUBLICATION : 10/02/2016

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR
I.1) NOM, ADRESSES ET POINTS DE CONTACT : Communauté du Pays d'Aix, à l'attention de Mme La Directrice De la commande publique, Communauté du Pays d'Aix CS 43688 - F - 13026 Aix en Provence cedex 1
Tél : +33 48778880
Email : direction-marchés@agopaysdax.fr Fax : +33 48778808
Adresse(s) internet : <https://www.achatpublic.com/dm/indivert/g/index.jsp>

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autre
I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE : Services généraux des administrations publiques.
I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS :
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ
II.1) DESCRIPTION
II.1.1) INTITULE ATTRIBUÉ AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR : Prestations de curage, pompage et nettoyage des installations techniques de la CPA
II.1.2) TYPE DE MARCHÉ ET LIEU D'EXÉCUTION DES TRAVAUX, DE LIVRAISON DES FOURNITURES OU DE PRESTATION DE SERVICES : Services
Catégorie de services : 16
II.1.3) LOUIS IMPLIQUE
II.1.4) DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ OU DE L'ACHAT / DES MARCHÉS : Prestations d'entretien des vapeurs d'hydrocarbures, des déboueurs, des bassins de rétention, des fosses septiques, fosse de déchloration et fosses et équipements de pré-collectes enterrés sur l'ensemble du territoire de la Communauté du Pays d'Aix.
II.1.5) CLASSIFICATION CPV / VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS : 90112000, 90500000, 90924000, 90913000, 90413000
II.1.6) MARCHÉ COUVERT PAR L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS (AMP) :

II.2) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉS(S)
II.2.1) VALEUR TOTALE FINALE DU OU DES MARCHÉS(S) :
Valeur : 50004,00 euros
TVA comprise, Taux de TVA (%) : 20

SECTION IV : PROCÉDURE
IV.1) TYPE DE PROCÉDURE :
1. Prix, pondération : 80
2. Valeur technique pondération : 20
IV.2) UNE ENCHÈRE ÉLECTRONIQUE A ÉTÉ UTILISÉE :

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

La Provence Mardi 16 février 2016